

Charte Fournisseurs

Valeurs et principes fondamentaux auxquels est attaché
Alcimed dans la conduite de ses affaires.



Alcimed

La présente charte (ci-après « Charte Fournisseurs ») définit les valeurs et principes fondamentaux auxquels est attaché ALCIMED dans la conduite de ses affaires. La Charte Fournisseurs reprend notamment les grands principes du développement durable autour desquels s'articule le Pacte Mondial des Nations Unies auquel ALCIMED a adhéré en 2022. Ces principes concernent le respect des droits humains, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. La Charte Fournisseurs s'adresse aux Fournisseurs avec lesquels ALCIMED est susceptible d'entrer en relation. ALCIMED attend de ces Fournisseurs qu'ils adhèrent sans réserve à ces principes.

Protection des droits de l'homme et droits des salariés

- Les Fournisseurs s'engagent à veiller au respect de toute législation en vigueur en matière de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi qu'en matière de sécurité et de santé des personnes, en particulier la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.
- Les Fournisseurs s'engagent à ne pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants, conformément aux réglementations locales applicables.
- Les Fournisseurs s'interdisent toute conduite contraire à la dignité d'une personne et toute forme d'harcèlement et de discrimination fondée notamment sur la race, le genre, l'âge, la religion, l'état d'handicap ou l'orientation sexuelle.
- Les Fournisseurs s'engagent à respecter les droits sociaux fondamentaux tels que la liberté d'association et la liberté syndicale, et à mettre en oeuvre une politique salariale et disciplinaire décente.

Protection de l'environnement

- Les Fournisseurs s'engagent à respecter toutes les réglementations locales applicables en matière de protection de l'environnement.
- ALCIMED attend des Fournisseurs qu'ils améliorent la maîtrise des conséquences de leur activité sur l'environnement.
- ALCIMED encourage les Fournisseurs à minimiser leurs consommations d'énergie et la production de déchets et s'efforceront de prendre des mesures en matière de gestion des ressources naturelles (eau, matières premières).

Protection des informations confidentielles et privilégiées

- Les Fournisseurs s'engagent à garder confidentielles toutes les informations non publiques communiquées par ALCIMED ou par des tiers intervenant pour le compte d'ALCIMED. Ne sont pas concernées par cet engagement les informations qui sont déjà ou tomberont dans le domaine public, les informations que les Fournisseurs détiendraient avant leur communication par ALCIMED ou par des tiers intervenant pour le compte d'ALCIMED ou qui lui seraient communiquées par un tiers, ainsi que les informations dont la divulgation par les Fournisseurs serait imposée par la loi ou par une autorité administrative ou judiciaire.
- Les Fournisseurs s'engagent à restreindre la communication d'informations confidentielles communiquées par ALCIMED ou par des tiers intervenant pour le compte d'ALCIMED aux seules personnes ayant strictement besoin d'en connaître. A ce titre, les Fournisseurs prendront les mesures nécessaires afin que les 3 personnes autres que celles visées à la phrase précédente ne puissent avoir accès auxdites informations, notamment en évitant de laisser des documents contenant lesdites informations dans des lieux publics (notamment les transports publics) et dans les espaces des locaux des Fournisseurs accessibles aux visiteurs (réception, salles de réunion, ...) ou d'entretenir toute conversation relative à ces informations dans des lieux publics.
- Les Fournisseurs qui auront accès, dans le cadre de leurs relations avec ALCIMED, à des informations privilégiées sur des sociétés cotées sur un marché réglementé, respecteront la réglementation applicable en matière d'utilisation et de diffusion d'informations privilégiées.

Protection des données personnelles

- Les Fournisseurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles et à traiter ces données personnelles uniquement dans les limites autorisées par la réglementation, notamment le RGPD en Union Européenne.
- Conformément à la réglementation applicable, les Fournisseurs et/ou les membres de leur personnel disposent de droits vis-à-vis de leurs données personnelles qui peuvent être exercés auprès d'ALCIMED par e-mail adressé à : dataprivacy@alcimed.com .
- Les Fournisseurs s'engagent à signaler à ALCIMED sans délai toute violation des données personnelles (utilisation non autorisée, divulgation, perte, etc.) relatives à ALCIMED ou à son personnel dont ils auraient connaissance par e-mail adressé à : dataprivacy@alcimed.com).

Lutte contre la corruption et pratiques interdites

- Les Fournisseurs s'engagent à ne pas donner ou accepter de pots de vins, cadeaux ou avantages indus et à respecter toutes les lois applicables en matière de lutte anti-corruption.
- Les Fournisseurs s'interdisent toute forme de blanchiment d'argent, fraude, concurrence déloyale et autres pratiques interdites conformément à la réglementation applicable.
- Les Fournisseurs garantissent que tous les livres de comptes, les registres, factures et autres documents relatifs aux paiements et dépenses qu'ALCIMED reçoit ou réalise sont et seront exhaustifs et exacts. Ils reproduiront fidèlement la nature et le montant des transactions et des dépenses.

Conflits d'intérêt et Comité Ethique - Procédure d'alerte

- ALCIMED a constitué un Comité Ethique composé de responsables de "business units" et des membres de la direction d'ALCIMED. Ce Comité a pour mission de débattre et statuer sur toute question éthique soulevée dans le cadre de l'activité d'ALCIMED. • Les Fournisseurs s'engagent à alerter le Comité Ethique de tout manquement aux dispositions de la Charte Fournisseurs ou problème éthique rencontré dans le cadre de leurs relations avec ALCIMED ainsi que toute situation de conflit d'intérêt (y compris du fait de leurs relations familiales, personnelles ou professionnelles) qui pourrait survenir dans le cadre de sa relation avec ALCIMED en adressant un e-mail à ethics@alcimed.com. Respect des droits de propriété intellectuelle 4
- Alcimed attache la plus grande importance au respect des droits de propriété intellectuelle de tiers, qu'il s'agisse d'images, d'extraits audios, vidéos, etc. Les Fournisseurs reconnaissent que l'ensemble des droits d'auteur et savoir-faire d'ALCIMED sont la propriété pleine, entière et exclusive d'ALCIMED. • Dans le cadre de leurs relations avec ALCIMED, les Fournisseurs s'engagent à n'utiliser que des éléments, documents, oeuvres, etc. pour lesquels ils disposent des droits ou de licences.

Les Fournisseurs conviennent qu'ALCIMED sera en droit de faire vérifier par un tiers indépendant le respect des principes contenus dans cette Charte Fournisseurs.

ALCIMED pourra mettre un terme à la relation qui lie ALCIMED à un Partenaire en cas de violation ou refus de ce dernier d'appliquer cette Charte Fournisseurs.

Date de dernière mise à jour : septembre 2022